

Date de la demande :

DEMANDEUR

Nom & Prénom :

Adresse complète :

.....

N° de téléphone :

N° de portable :

Responsable de chantier :

N° de fax :

Monsieur le Maire
9 rue Georges Cadoudal
56400 BREC'H

Service Urbanisme
Tél. 02.97.57.79.90
Fax. 02.97.57.52.67

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Objet de la demande

Vous voulez obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public communal

- | | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Trottoir | Nombre de cases |
| <input type="checkbox"/> Chaussée | Nombre de véhicules..... |
| <input type="checkbox"/> Partie de zone piétonne | Type de véhicules |
| <input type="checkbox"/> Case de stationnement | Immatriculations |

Motif de l'occupation

- | | |
|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Clôture de chantier | |
| <input type="checkbox"/> Pose d'un échafaudage | |
| <input type="checkbox"/> Dépose d'une benne à gravats | |
| <input type="checkbox"/> Déménagement / Emménagement | |
| <input type="checkbox"/> Stockage de matériaux (préciser la nature) | ↗ |
| <input type="checkbox"/> Divers (préciser) | ↗ |

Un état des lieux est obligatoire avant les travaux.

Veillez prendre contact avec les services techniques au **06.98.92.79.90**
Pour convenir d'un rendez-vous

Description exacte des travaux

Travaux exécutés pour le compte de :

Nom :

.....

Adresse :

.....

Ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux :

N° 056 023 P En date du

Lieu des travaux

N° de voirie Rue

Date d'intervention

Début des travaux :

Fin des travaux :

Cette demande est à faire parvenir à la Mairie au moins huit jours avant le début des travaux.

Signature :

SUIVI DU DOSSIER

1. Avis de la Mairie

Avis favorable

Avis défavorable

Observations :
.....

2. Durée

Date de mise en place :

Date de l'enlèvement :

BREC'H, le

L'Adjoint à l'urbanisme,
Pierre LE GARREC



3. Avis du Conseil Général

Avis favorable

Avis défavorable

Observations :
.....

A le

Signature

N.B. : Ces avis ne donnent pas autorisation pour l'exécution des travaux. Avant d'entreprendre, une **demande d'autorisation de travaux divers** devra être déposée en Mairie.